

PROJET PEDAGOGIQUE ANNEE 2025/2026



Accueil de Loisirs 1, 2, 3 Soleil

10 allée des Marronniers

68680 KEMBS - 03.89.48.38.56 - alsh@kembs.alsace

Les Hirondelles « Schwalmelé »

Rue du Ciel

VILLE DE
nKembs


Archipel
de Kembs



Table des matières

I.	Les origines de l'Accueil	3
II.	Renseignement pratiques	3
III.	L'équipe pédagogique	4
1.	Composition de l'équipe pédagogique	4
2.	Les rôles de chacun	4
IV.	Les objectifs de l'Accueil	7
V.	Fonctionnement	8
1.	Fonctionnement périscolaire	8
2.	Fonctionnement vacances et mercredis	8
3.	Les repas	8
4.	Les goûters	9
VI.	Mesures sanitaires	9
1.	Dossier sanitaire	9
2.	Régime et allergie alimentaires	9
3.	Traitements médicaux	9
4.	Soins	10
VII.	Accueil d'enfants porteurs de handicap	10
VIII.	Communication	10
IX.	Evaluation	10
X.	Conclusion	11

I. Les origines de l'Accueil

Le projet de création d'un accueil périscolaire et d'un accueil les mercredis et les vacances avait pour objectif premier de répondre à une demande de garde des enfants. C'est ainsi que l'Accueil de loisirs 1, 2,3 Soleil a vu le jour en 1997 grâce à des bénévoles de l'association initialement gestionnaires de cet accueil. Depuis 2000, l'Accueil de Loisirs est géré par la commune elle-même, épaulée par l'Association 1, 2,3 Soleil.

A la rentrée 2023, une seconde structure périscolaire, Les Hirondelles « Schwalmelé » a ouvert ses portes rue du Ciel à Kembs.

Les deux périscolaires sont ouverts à tous les enfants de la commune.

L'ALSH 1,2,3 Soleil est ouvert en structure extrascolaire les mercredis et les vacances scolaires pour les enfants résidants à Kembs et aux enfants extérieurs à la commune sous réserve de disponibilités. Les fermetures annuelles sont de deux semaines durant les vacances de décembre et trois semaines durant les vacances d'été.

L'objectif de notre structure est de permettre aux enfants de découvrir et d'apprendre la vie en groupe et d'accéder à des activités ludiques, dans un environnement propice à la détente, à la découverte.

II. Renseignement pratiques

Pour qui ?

Le périscolaire accueille les enfants scolarisés dans la commune âgés de 3 à 11 ans.

L'accueil de loisirs les mercredis et pendant les vacances scolaires pour les enfants de 3 à 12 ans résidants dans la commune et en dehors de la commune sous réserve de disponibilités.

Où se situe les structures ?

Dans les locaux spacieux, sécurisants et adaptés aux besoins des plus petits comme des plus grands.

ALSH 1,2,3 Soleil - 10 allée des Marronniers : périodes scolaires et extrascolaires

Les Hirondelles « Schwalmelé » - rue du Ciel : pendant la période scolaire le lundi, mardi, jeudi et vendredi

A quels horaires ?

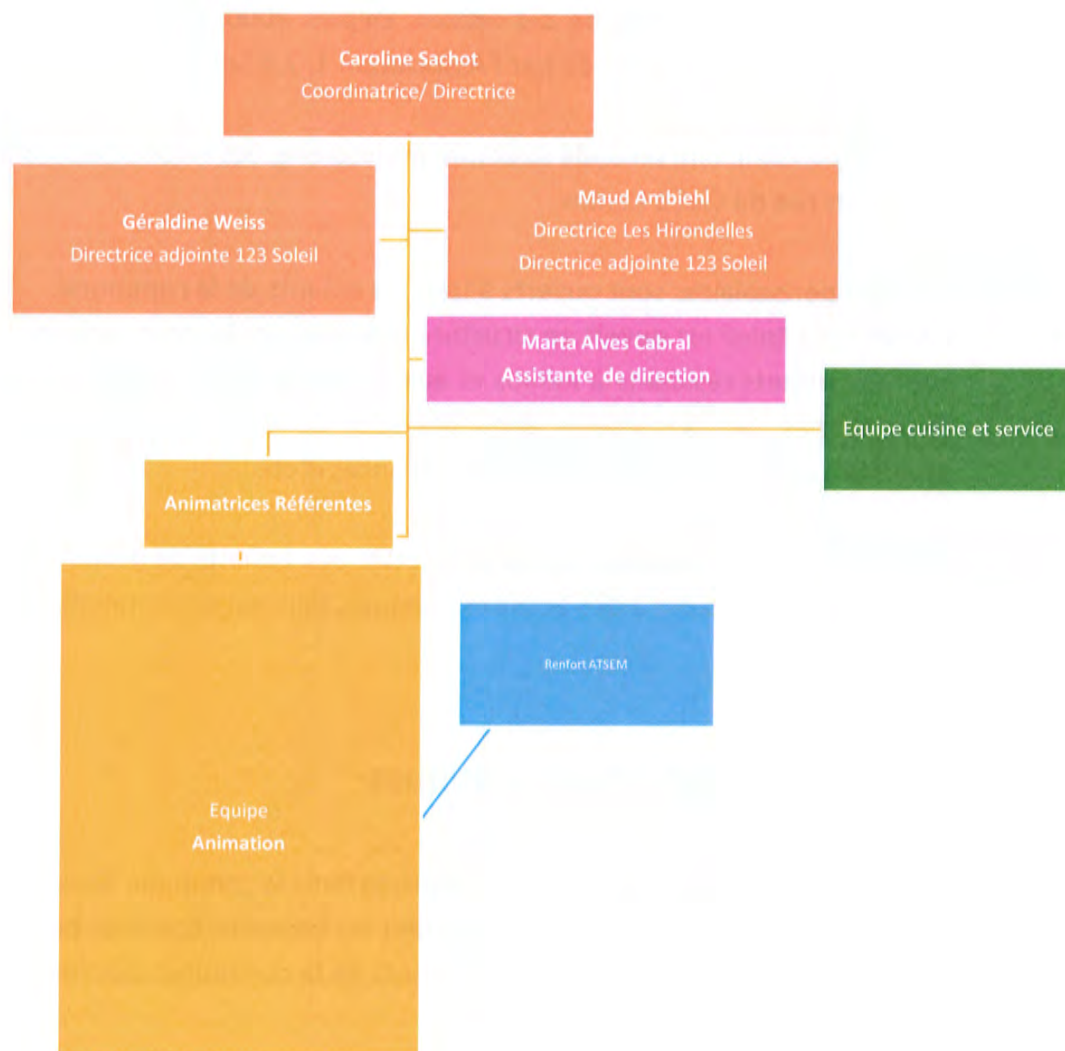
Nous sommes ouverts de 7h00 à 18h30 du lundi au vendredi.

Sur le temps périscolaire, les enfants fréquentent la structure à compter de 7h00 jusqu'à leur convoi vers leur école / durant la pause méridienne/ à la sortie de l'école jusqu'à 18h30.

Sur les temps accueil de loisirs les mercredis et vacances de 7h00 à 18h30.

III. L'équipe pédagogique

1. Composition de l'équipe pédagogique



2. Les rôles de chacun

La coordinatrice/directrice

- S'engage à respecter le projet pédagogique
- Coordonne et assure les transmissions entre les différents acteurs (mairie, école, animateurs, enfants, familles, partenaires, ...)

- Gère et coordonne l'équipe pédagogique
- Rédige le projet en entente avec l'équipe pédagogique
- Anime les réunions
- Assure la sécurité morale et physique des enfants
- S'occupe de l'administratif
- Assure un rôle formateur auprès de son équipe, en étant à l'écoute et disponible
- Veille au respect des consignes d'hygiène et de sécurité des locaux

La directrice et directrice adjointe

- Participe à la rédaction du projet pédagogique
- Anime les réunions
- Organise les plannings des animateurs
- Assure la sécurité physique et morale des enfants
- Crée les plaquettes d'animations vacances et mercredis
- Veille au bon fonctionnement des projets
- Assure le fonctionnement du service en cas d'absence de la directrice
- Favoriser les échanges entre les partenaires activités au jardin pédagogiques et l'équipe, mettre en application des projets à l'année

L'assistante de direction

- Saisit les dossiers d'inscriptions
- Transmets les documents
- Assure les correspondances avec les parents
- Traite l'administratif publique et interne

L'animateur référent

- Est un moteur et meneur pour l'équipe
- A toute autorité sur l'équipe d'animation (en lien avec la directrice)
- Assure la sécurité physique et morale des enfants
- Accompagne la création de projet

L'animateur transmetteur

- Veille au bon fonctionnement et à l'application du protocole de son école
- Transmet les informations entre l'école, la direction et l'équipe d'animation
- A un rôle de formateur pour un nouvel animateur
- Veille au bon déroulement des différents temps périscolaire
- Face aux urgences, il communique avec la direction

L'animateur et le stagiaire (BAFA, CAP, ...)

- Assure la sécurité physique, morale et affective des enfants

- Met en place des activités et des projets en lien avec le projet pédagogique
- Est à l'écoute des enfants et de leurs besoins
- A un rôle de médiateur entre les enfants
- Est à l'écoute des familles
- Participe à la bonne tenue des locaux
- Apporte ses connaissances et compétences
- Connait la législation en vigueur dans les accueils de loisirs
- Est un moteur et lande une dynamique lors des réunions

L'équipe de cuisine et de service

- Assure l'hygiène et la bonne tenue des locaux
- Gère la réception des repas
- Assure le service des repas
- Est capable de déceler les problématiques du prestataire

IV. Les objectifs qui découlent du projet éducatif

<i>Objectifs pédagogiques</i>	<i>Objectifs opérationnels</i>
Soutenir le développement de l'autonomie et du vivre-ensemble en encourageant la responsabilisation et le respect de soi, des autres, des espaces et du matériel.	☺ Proposer des temps de parole pour permettre à chacun de s'exprimer et d'écouter les autres
	☺ Encourager l'entraide et la coopération dans les activités collectives
	☺ Initier l'enfant à la gestion du matériel et au respect des espaces communs
Stimuler la curiosité et l'imaginaire de l'enfant en proposant des situations nouvelles et différenciées du cadre scolaire et familial	☺ Faire découvrir à l'enfant différents moyens d'expression (dessin, peinture, chant, danse)
	☺ Encourager l'enfant à produire une création personnelle (ex : inventer une histoire, créer une chanson, réaliser une fresque)
	☺ Valoriser les réalisations individuelles et collectives par des temps d'exposition ou de partage.
Respecter les besoins fondamentaux de chaque enfant en tenant compte de leur rythme, leurs envies et en offrant des temps de repas ou de calme.	☺ Bien-être et plaisir au quotidien : maintenir un climat bienveillant où le plaisir est au cœur des activités proposées
	☺ Être à l'écoute des envies des enfants et les intégrer dans la programmation
	☺ Proposer des formes d'ateliers libres, à effectif réduit, où l'enfant choisit et expérimente à son rythme.
Favoriser l'épanouissement global de l'enfant à travers des activités nature variées stimulant ses capacités créatives sensorielles, intellectuelles et relationnelles	☺ Pôle nature et jardin pédagogique : Impliquer les enfants dans tout le cycle de vie d'une plante : semis, arrosage, observation, récolte
	☺ Sensibiliser les enfants au respect du vivant et de l'environnement.
	☺ Utiliser le jardin comme support à l'observation, à l'expérimentation et à la découverte sensorielle

V. Fonctionnement

1. Fonctionnement périscolaire

7h00 – jusqu’au départ vers les écoles	Accueil des enfants échelonné Possibilité de prendre le petit déjeuner jusqu’à 7h30 Activités libres
Pause méridienne	L’équipe d’animation récupère les enfants aux écoles Repas du midi Ateliers libres et décloisonnés Départ pour les écoles
Retour des écoles - jusqu’à 18h30	L’équipe d’animation récupère les enfants aux écoles Goûter (fourni par les parents) Activités encadrées et départ échelonné des enfants

Les horaires sont indicatifs et susceptibles d’évoluer en fonction des rythmes scolaires

2. Fonctionnement vacances et mercredis

7h00 – 9h00	Accueil des enfants échelonné Petit déjeuner servi jusqu’à 8h45 Activités libres
9h00 – 11h00	Forum et activités du matin
11h00 – 11h30	Activités libres
11h30 – 12h30	Déjeuner
12h30 – 13h00	Temps calme (lecture, dessin, jeux calmes) Sieste pour les enfants qui en ont envie
13h00 – 14h00	Activités libres
14h00 – 16h00	Forum et activités de l’après-midi Sieste pour les plus petits Réveil échelonné des enfants
16h00	Goûter (fourni par la structure)
16h30 – 18h30	Activités libres et départ échelonné des enfants

3. Les repas

Les repas de midi sont livrés en liaison chaude et fournis par L’Alsacienne de Restauration. Ils sont composés :

- ☺ D’une entrée
- ☺ D’un plat principal (viande ou poisson, légume et féculent)
- ☺ D’un produit laitier
- ☺ D’un dessert

L'équipe encadrante tente d'éveiller les enfants à l'importance de chaque composante du repas.

Les menus pour la semaine sont disponibles sur le site de la mairie onglet « jeunesse » et affichés chaque semaine à l'Accueil.

A l'occasion des sorties extérieures, des pique-niques sont prévus.

4. Les goûters

Pendant la période périscolaire, le goûter est fourni par les parents. Les mercredis et pendant les vacances, le goûter est fourni par la structure. L'Accueil de loisirs s'engage à proposer des goûters équilibrés et variés.

VI. Mesures sanitaires

1. Dossier sanitaire

Ce dossier est un outil qui permet à l'équipe d'avoir toutes les informations nécessaires sur l'enfant qui sont relatives à sa santé (vaccinations, allergies, traitements médicaux, recommandations utiles telles que les lunettes, etc...).

2. Régime et allergie alimentaires

La direction établit une liste complète des allergies et régimes alimentaires particuliers des enfants inscrits lors des temps périscolaires et extra-scolaires. Le document de référence soumis à validation avant l'accueil de l'enfant au sein des structures est le Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) signé par le médecin. Le PAI est rédigé en langue française par le médecin et signé par les différents concernés à savoir : le Maire, le Directeur de l'accueil et les parents de l'enfant. Il indique les allergies et autres risques médicaux et l'attitude à tenir en cas de crise de l'enfant (médicaments notamment). Les procédures en lien avec les allergies sont très strictes. En l'absence d'un PAI, l'allergie ne sera pas considérée.

3. Traitements médicaux

L'équipe pédagogique n'a en aucun cas l'autorisation d'administrer un traitement médical, même homéopathique, sans ordonnance médicale originale délivrée par le médecin traitant et stipulant les différentes posologies. Sur celle-ci doit figurer le nom de l'enfant ainsi que sur les boîtes de médicaments.

4. Soins

Accident bénin

En cas d'accident bénin survenu durant l'accueil, les soins sont prodigués par l'équipe et consignés sur le registre de l'infirmerie. La trousse à pharmacie est vérifiée par le responsable de site.

Accident corporel

L'accident corporel étant plus grave, l'organisation et la communication s'avèrent primordiales. Nous mettons tout en œuvre pour avertir les secours ainsi que les parents dans les plus brefs délais. Après intervention, un document d'accident corporel est établi et transmis à la mairie et à la DRAJES (Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports) en relatant les circonstances de l'accident.

VII. Accueil d'enfants porteurs de handicap

Nous portons une attention particulière aux enfants porteurs de handicap, en élaborant un projet individualisé en relation avec les parents et la direction de la structure.

Ce projet a pour but de résumer l'aménagement permettant l'accueil de l'enfant en tenant compte des besoins spécifiques, des modalités de prise en charge ainsi que des éléments médicaux qui peuvent nécessiter une attention et des gestes précis. Tout cela dans le respect des compétences de chacun. Le protocole d'accueil individualisé (PAI) est signé par les différents partenaires (Mairie, Directeur de l'accueil et les parents de l'enfant) avant l'entrée de l'enfant dans les structures.

VIII. Communication

Pour organiser un accueil de loisirs la communication est très importante afin que celui-ci se déroule au mieux. Les transmissions avec les parents se font via le portail famille et les mails principalement. Toutes les modalités sont permutées sur le site de la mairie de Kembs.

IX. Evaluation

Pourquoi évaluons-nous ?

Le processus d'évaluation nous permet de vérifier la pertinence et la cohérence du projet pédagogique au regard du projet éducatif de l'organisateur mais également :

- Tirer des enseignements pour progresser
- Soutenir la motivation et l'engagement de l'équipe pédagogique
- Identifier les nouveaux besoins de notre territoire d'action
- Célébrer le succès et tirer des leçons des échecs

Comment évaluons-nous ?

Notre parti pris est d'évaluer régulièrement le personnel, les enfants, les moyens matériels et humains lors des réunions d'équipe et des bilans des différents accueils.

Le personnel est également évalué lors d'entretiens annuels au cours duquel de nombreux points sont traités (positionnement, projets de formation, objectifs...).

X. Conclusion

Ce projet est notre base de travail. Nous pensons avoir présenté tous nos espoirs, mais notre souhait est qu'il évolue et qu'il soit réajusté. Notre action au quotidien nous demande un investissement important en temps, il nous est nécessaire de pouvoir prendre du recul et d'approfondir notre réflexion pédagogique. Ce projet est voué à évoluer tout au long de l'année pour assurer un accueil de qualité et favoriser le bien-être des enfants.